Ouestions orales

L'hon. John Roberts (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, le député devrait tout simplement citer les chiffres globaux. Ceux-ci prouvent qu'en ce qui concerne les projets directs, la province de la Colombie-Britannique et le Yukon ont reçu 13.7 p. 100 des crédits, soit à peu près l'équivalent du taux de chômage de 13.8 p. 100. Il ne faut pas oublier par ailleurs que les programmes directs de création d'emplois font partie d'un plan fédéral bien plus général et que les effets de la stimulation économique provoquée par le budget de mon collègue le ministre des Finances, qui se traduira par l'injection d'une somme d'environ 2.5 milliards, devraient se faire ressentir davantage en Colombie-Britannique, en Ontario, en Alberta que dans certaines des provinces moins privilégiées et moins riches du pays.

Il ne faut pas oublier non plus que le gouvernement fédéral ne doit pas être le seul à se préoccuper de création d'emplois; il faut que les gouvernements provinciaux fassent leur part. S'il en est ainsi dans sa province, c'est en partie à cause du gouvernement provincial, qui s'entend très bien et qui a beaucoup d'affinités avec le chef de l'opposition et son parti. Nous voulons une participation à la création d'emplois et il faut s'attendre à ce que les provinces qui sont le mieux en mesure de collaborer, fassent une plus grande part du travail.

• (1440)

[Français]

LA SANTÉ

LES EFFETS DU PROJET DE LOI C-3

M. Gilles Marceau (Jonquière): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Santé nationale et du Bienêtre social dont le projet de loi est discuté devant un Comité permanent de la Chambre.

L'honorable ministre peut-elle donner à la Chambre l'assurance que, contrairement à ce qu'a affirmé le ministre des Affaires sociales du Québec, le projet de loi étudié n'a pas pour but de mettre fin au système des ententes en les remplaçant par des décisions unilatérales d'augmenter les pouvoirs du gouvernement fédéral au détriment des provinces, d'empêcher le Québec d'exercer ses compétences, ni de mettre de l'avant ses priorités en matière de santé et enfin, de pénaliser les enfants en leur enlevant les soins dentaires ainsi que les personnes âgées en les privant de médicaments gratuits?

Une voix: Cela concerne le Québec, ce n'est pas important pour vous!

L'hon. Monique Bégin (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, je voudrais donner l'assurance formelle au député que ce projet de loi n'a pas d'autre but que d'interdire des frais aux malades. Les malades ont déjà payé au Québec, ils ont payé pour une santé gratuite, pour des soins pour lesquels ils se sont déjà assurés. Alors, que le Québec appelle cela d'une façon ou d'une autre, les frais aux malades ne seront pas permis, et je suis obligée de dire que cela n'est pas négociable. Pour le reste, comme les ententes et toutes ces choses-là, il est entendu que c'est le moment, en comité, de le négocier et de discuter si un mot est préférable à un

autre. Mais il n'est pas question d'envahir des champs de compétences pour lesquels d'ailleurs nous ne sommes pas équipés. Il incombe aux provinces d'assumer leurs responsabilités. Tout est négociable, sauf la gratuité et la liste assurée des services aux Québécois.

[Traduction]

L'EMPLOI

LE PROGRAMME D'INITIATIVES SPÉCIALES POUR L'EMPLOI—LE MONTANT OCTROYÉ PAR CHÔMEUR EN COLOMBIE-BRITANNIOUE

M. Jim Manly (Cowichan-Malahat-Les Îles): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Emploi et de l'Immigration. Le gouvernement a trahi les citoyens de Colombie-Britannique en distribuant inéquitablement les fonds destinés aux projets d'initiatives spéciales pour l'emploi. Dans l'ensemble du Canada, le gouvernement a distribué en moyenne \$150 par chômeur pour ces projets. Les chômeurs des Maritimes ont reçu en moyenne \$227 et ceux du Québec \$206, tandis que la Colombie-Britannique est le parent pauvre, avec seulement \$60 pour chacun de ses chômeurs.

Pourquoi les fonds destinés aux projets spéciaux pour l'emploi se font-ils si rares dans l'ouest du Canada, qui n'a élu aucun député libéral? Où sont la justice et l'équité de ce programme qui n'accorde aux citoyens de Colombie-Britannique que 40 p. 100 de l'aide accordée aux autres Canadiens?

L'hon. John Roberts (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, le député parle de trahison et de parent pauvre; pourtant, la Colombie-Britannique a reçu 27 p. 100 des fonds distribués aux termes de l'article 38. Où est la trahison? Pour l'ensemble des programmes de création d'emploi, la Colombie-Britannique a reçu 13. 7 p. 100 des fonds, ce qui est presque identique au pourcentage des chômeurs de cette province. La Colombie-Britannique est donc loin d'être le parent pauvre du Canada.

M. Crosbie: Dans le cas de la caisse noire.

M. Roberts: Le député devrait considérer l'ensemble des données au lieu de s'attarder à certains chiffres seulement.

M. Manly: Monsieur le Président, le ministre devrait savoir que les fonds distribués aux termes de l'article 38 visaient surtout l'industrie forestière, que la Colombie-Britannique possède la plus grande partie ou en tout cas une forte proportion des forêts du Canada, et qu'elle a donc grandement besoin de ces fonds.

ON DEMANDE AU GOUVERNEMENT DE CONSACRER DES FONDS ADDITIONNELS À LA CRÉATION D'EMPLOI

M. Jim Manly (Cowichan-Malahat-Les Îles): Monsieur le Président, ma question porte sur le programme des initiatives spéciales pour l'emploi, en d'autres termes la caisse noire libérale. Nous avons toujours consenti notre juste part des paiements de péréquation au Canada. Maintenant que nous sommes en difficulté, nous n'obtenons pas ce qui nous revient. Le ministre consacrera-t-il des fonds additionnels à la création d'emploi et s'assurera-t-il qu'ils seront répartis équitablement partout au Canada, selon les besoins des chômeurs et non de ceux des députés libéraux qui cherchent à se faire réélire?